

# **AFFAIRES BUDGETAIRES**

## **N° 11 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018**

Le projet de Budget Supplémentaire 2018 proposé ci-après a principalement pour objet :

- La reprise du besoin de financement d'investissement 2017 et les restes à réaliser 2017 et l'affectation des résultats 2017.
- La prise en compte des incidences budgétaires de l'avenant n°29 au contrat d'exploitation de l'UIOM de Saint-Ouen, s'agissant notamment du changement de comptabilisation des dépenses et des recettes tirées de la vente d'énergies, conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Comme détaillé dans ce rapport, cette opération implique d'importants ajustements en dépenses (+ 19,5 M€) comme en recettes (+ 22,2 M€).
- La désinscription de 44,5 M€ de dépenses d'équipement. Cette baisse s'explique notamment par le report de la délivrance du permis de construire de juin à octobre 2018 pour Ivry/Paris 13 5 ce qui occasionne un report des travaux (-22,6 M€). Les difficultés de fondation et le recalage de l'arrêt général de l'UIOM de Saint-Ouen (- 18 M€) expliquent également cet ajustement.
- Le remboursement anticipé de l'emprunt structuré DEXIA le plus risqué classé 6F pour un montant de 24,6 M€. Cela permet au Syctom de ne plus avoir d'emprunts structurés hors charte Gissler.
- La désinscription de l'emprunt d'équilibre pour – 28,7 M€. L'emprunt global budgété passe alors à 50,3 M€ une fois le Budget Supplémentaire voté. Le Syctom prévoit de mobiliser une partie de cet emprunt d'ici la fin de l'année selon le niveau de réalisation des projets.

Le nouvel équilibre proposé pour le budget 2018 (Budget Supplémentaire compris) est le suivant :

- Section d'investissement : 295 M€.
- Section de fonctionnement : 470 M€.

Le budget global s'élève donc à 765 M€.

Les mouvements budgétaires sont synthétisés dans les tableaux ci-dessous :

Montants en M€	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Reprise des résultats 2017</b>				
<i>Affectation du résultat d'investissement</i>	13,0			
<i>Affectation du résultat de fonctionnement</i>		43,7		8,6
<b>Total Affectations</b>	<b>13,0</b>	<b>43,7</b>	<b>0,0</b>	<b>8,6</b>

Restes à réaliser 2017	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Restes à réaliser 2017</i>	31,2	0,5	0,0	0,8
<b>Solde global</b>	<b>-30,7</b>		<b>0,8</b>	

Modifications de crédits du BS 2018	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Opérations réelles</i>	-19,9	-26,2	34,3	31,2
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		6,3	6,3	
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	7,4	7,4		
<b>Total Mouvements du BS 2018</b>	<b>-12,5</b>	<b>-12,5</b>	<b>40,6</b>	<b>31,2</b>

Equilibre budgétaire après BS 2018	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>BP 2018</b>	<b>263,2</b>	<b>263,2</b>	<b>429,4</b>	<b>429,4</b>
<i>Reprise/Affectation des résultats 2017</i>	13,0	43,7	0,0	8,6
<i>Reports de l'exercice 2017</i>	31,2	0,5	0,0	0,8
<i>Nouveaux crédits du BS 2018</i>	-12,5	-12,5	40,6	31,2
<b>TOTAL BS 2018</b>	<b>31,7</b>	<b>31,7</b>	<b>40,6</b>	<b>40,6</b>
<b>TOTAL après BS 2018</b>	<b>295,0</b>	<b>295,0</b>	<b>470,0</b>	<b>470,0</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**Restes à réaliser en recettes de l'exercice 2017 :** + 0,81 M€

Il s'agit de pénalités à titrer sur un marché de travaux lors de l'établissement du Décompte Général et Définitif.

**Compte 002 – Reprise du résultat N-1 du SYCTOM :** + 8,62 M€

Il s'agit du solde du résultat excédentaire 2017 de la section de fonctionnement après affectation partielle du résultat en investissement (pour couvrir les besoins de financement 2017 et le solde négatif des restes à réaliser 2017).

**Chapitre 70 – Produits de gestion des services :** + 0,61 M€

La contribution de Noisy-le-Grand est inscrite suite à son adhésion au 1<sup>er</sup> juillet 2018 (+ 1,14 M€). Divers ajustements sont à prendre en compte (-0,53 M€).

**Chapitre 74 – Dotations et participations :** - 0,12 M€

Il s'agit de divers ajustements de participations.

**Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :** + 21,63 M€

Les évolutions de ces recettes prennent en compte :

- Une augmentation des recettes perçues directement suite à la décompensation des dépenses et des recettes dans le cadre de l'exploitation de Saint-Ouen (+ 22,18 M€).
- La baisse de la participation prévue et du tonnage du SMDO pour le TRI de CS (- 0,79 M€).
- Un ajustement des refacturation d'électricité à RTE (+ 0,24 M€).

**Chapitre 76 – Fonds de soutien – sortie des emprunts à risque** + 1,06 M€

Le fonds de soutien participe au remboursement anticipé de l'emprunt DEXIA.

**Chapitre 77 – Produits exceptionnels** + 8,00 M€

Des engagements ont été émis en 2017 et rattachés dans l'attente des données définitives notamment en terme de tonnages qui sont constatées à la fin du premier semestre 2018. Il est nécessaire d'ajuster les prévisions.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### **Chapitre 011 – Charges générales** **+ 23,32 M€**

Les variations s'expliquent par :

- Les changements concernant le marché d'exploitation de l'UIOM de Saint-Ouen (+ 19,46 M€).
- L'adhésion de Noisy-le-Grand à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 (+ 1,13 M€).
- Divers ajustements (+ 2,73 M€).

### **Chapitre 014 – Atténuation de produits** **- 1,8 M€**

Il s'agit d'un ajustement du dégrèvement sur redevance dû aux communes pour le tri.

### **Chapitre 65 – Subventions versées** **+ 0,43 M€**

Il s'agit de la création d'un nouveau soutien aux déchèteries mobiles.

### **Chapitre 66 – Charges financières** **+ 11,13 M€**

Il s'agit des pénalités de remboursement de l'emprunt structuré DEXIA (10,60 M€) et des intérêts courus non échus remboursés dans le cadre de ce remboursement anticipé (0,53 M€).

### **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** **+ 1,25 M€**

Il s'agit des recettes engagées et rattachées en 2017 et non suivies de titres en 2018.

### **Chapitre 042 – Dotations aux amortissements** **- 0,4 M€**

Le réalisé prévisionnel des dotations aux amortissements est de 60,4 M€ contre des prévisions budgétaires de 60,6 M€.

### **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement** **+ 6,68 M€**

La reprise du résultat de l'exercice 2017 du Sycotom permet de baisser l'inscription d'emprunt d'équilibre.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

**Chapitre 10 : capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2017** **+ 43,68 M€**

L'excédent de fonctionnement permet de couvrir le besoin de financement (12,98 M€) et le solde négatif des restes à réaliser 2017 (30,70 M€).

**Opération 30 – Construction du centre de tri de Paris 17** **- 0,7 M€**

La mise en service de l'équipement est décalée d'avril 2019 à mai 2019 en raison des intempéries survenues au début de l'année 2018. Les subventions (0,2 M€ du conseil régional et 0,5 M€ de l'ADEME) pourront être versées en 2019. Les sommes seront donc réinscrites en 2019.

**Opération 45 – Projet de co-méthanisation SIAAP-Syctom** **+ 3,23 M€**

Le partenariat d'innovation a été attribué en 2018 après le vote du Budget Primitif 2018. Il est donc nécessaire d'ajuster la part supportée par le SIAAP.

**Chapitre 16 – Emprunt d'équilibre** **- 28,75 M€**

Le décalage des opérations d'équipement permet une désinscription de l'emprunt d'équilibre à hauteur. Pour mémoire, le montant inscrit au Budget Primitif est de 79 M€. L'emprunt d'équilibre devient donc 50,25 M€.

**Chapitre 040 – Dotations aux amortissements** **- 0,4 M€**

Le réalisé prévisionnel des dotations aux amortissements s'élèvera à 60,4 M€ contre des prévisions budgétaires initiales de 60,6 M€.

**Chapitre 041 – Opérations patrimoniales** **+ 7,43 M€**

Les inscriptions en frais d'études sont intégrées sur les comptes d'imputation définitifs au début des travaux. Cette sincérité comptable permet aussi de récupérer rapidement le FCTVA (avec un décalage de 2 ans). La même somme est inscrite en dépense. L'opération est donc neutre d'un point de vue budgétaire.

**Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement** **+ 6,68 M€**

Il s'agit de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement une fois l'ensemble des projets pris en compte.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

**Compte 001 – Reprise du résultat N-1 du SYCTOM** **+ 12,99 M€**

Le besoin de financement 2017 est affecté en report d'investissement 2017 conformément à la délibération proposée au présent Comité Syndical.

**Les restes à réaliser de 2017** **+ 31,25 M€**

**Opération 25 – Amélioration continue du centre de tri de Romainville** **- 0,38 M€**

L'acquisition foncière est reportée à 2019. Des provisions complémentaires portent sur des travaux à réaliser courant été 2018 qui consistent en le comblement de nids de poule et la réfection de la voirie en sortie de quai 2 ainsi que l'éclairage associé.

**Opération 28 – Reconstruction et transformation du centre de traitement d'Ivry/Paris 13** **- 22,59 M€**

Le planning prévisionnel de délivrance du permis de construire du projet est fixé à octobre 2018. Les travaux débuteront dès cette date. L'hypothèse de réservation des crédits du Budget primitif était fondée sur une délivrance du PC en juin 2017. Ce planning a cependant dû être décalé en raison de la nécessaire reprise des études suite à un avis négatif de l'architecte des bâtiments de France notifié au printemps 2017. Il est prévu un décalage des provisions de la tranche conditionnelle TX1 sur 2019. La désinscription tient également compte du traitement des terres polluées qui se fera début 2019.

**Opération 29 – Centre de méthanisation Blanc-Mesnil** **- 0,06 M€**

L'acquisition foncière est reportée.

**Opération 30 – Construction du centre de tri de Paris 17** **- 1,16 M€**

La mise en service industrielle est décalée d'un mois (d'avril à mai 2019) en raison des intempéries survenues au début de l'année 2018.

**Opération 31 – Amélioration continue du centre de tri de Nanterre** **- 0,84 M€**

Un certain nombre de prestations ne seront pas réalisées (plan d'inondation et de circulation, réaménagement des vestiaires) et les provisions pour certaines prestations sont réajustées en fonction des plannings de réalisation décalés sur 2019 (maitrise d'œuvre pour les travaux d'espace verts, petits travaux neufs tous corps d'états).

**Opération 36 – Amélioration continue du centre de tri de Saint-Ouen** **- 3,57 M€**

Le planning des travaux de la réhabilitation du TER a été réajusté. Plusieurs dépenses ne sont plus nécessaires ou reportées (recyclage des eaux de lavage et sécurisation des convoyeurs mâchefers).

**Opération 37 – Amélioration continue du centre actuel de traitement d'Ivry/Paris 13** **- 2,02 M€**

Plusieurs travaux sont décalés (travaux GER rattachés en section d'investissement) en 2019 ou supprimés (recyclage des eaux de lavage, trappes extracteurs mâchefers).

**Opération 39 – Amélioration continue du centre d'Isséane** **- 1,39 M€**

Les travaux liés à l'obsolescence des équipements seront désormais intégrés dans le futur marché d'exploitation. Les travaux liés aux possibles optimisations énergétiques sont de surcroît reportés.

**Opération 40 – Amélioration continue du centre de tri de Sevran** **+ 0,45 M€**

Des travaux de mise en sécurité incendie du centre sont nécessaires.

**Opération 41 – Traitement des fumées et intégration urbaine du centre de Saint-Ouen** - 17,97 M€

Les difficultés de fondations rencontrées lors de la réalisation des pieux des nouveaux équipements du traitement des fumées, ont conduit au décalage du planning d'arrêt de l'opération TF. Initialement prévu au 1<sup>er</sup> novembre 2017, l'arrêt de la ligne 3 ne se fera qu'au 16 juillet 2018. L'arrêt général de l'installation a été également recalé dernièrement au mois de septembre 2018, au lieu du mois de juillet prévu début 2018. Ces événements ont aussi un impact sur les autres projets intégration Urbaine et TER, dans la mesure où des mises à dispositions de zones seront faites plus tardivement. De surcroît certains travaux connexes sont repoussés en 2019 (démolition de la déchetterie et reconstruction de la dalle)

**Opération 42 – Amélioration continue du centre de tri de Paris 15** - 0,06 M€

Les travaux de renforcement de la dalle du centre de tri sont couverts par le décalage des crédits du CREM lié à l'extension des consignes de tri.

**Opération 44 – Nouvelle opération de Romainville** - 1,76 M€

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été rendu courant mai. Les marchés seront attribués en 2019.

**Opération 45 – Projet de co-méthanisation SIAAP-Syctom** + 6,30 M€

Le partenariat d'innovation a été attribué en 2018 après le vote du Budget Primitif 2018. Il est donc nécessaire de réajuster le montant de la première phase de Recherche et Développement concernant la définition d'un procédé, les tests et les essais en laboratoire, sur le fondement des dossiers de prix et des plannings d'exécution des 4 attributaires.

**Chapitre 204 – Subventions versées dans le cadre de la prévention** + 0,30 M€

Les subventions versées dans le cadre « ressourcerie, recyclerie, déchetterie fixe » sont développées.

**Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles** + 0,01 M€

Divers ajustements sont prévus pour l'acquisition de logiciels et licences informatiques.

**Chapitre 21 – Immobilisations corporelles** + 0,22 M€

Des travaux d'entretien du siège (travaux de plomberie, changements de fenêtres) et des acquisitions informatiques (renouvellement du parc, supplément pour les bornes de pesées suite à la modification de trafic, achat de serveurs pour les sites) sont prévus.

**Chapitre 26 – Titres de participation** - 0,03 M€

L'acquisition de titres de participation pour SIGEIF MOBILITE sera réglée en 2019. La somme correspondante sera donc réinscrite au BP 2019.

**Chapitre 16 – Remboursement du capital des emprunts** + 24,60 M€

Le Syctom va rembourser le principal emprunt structuré à risque DEXIA (basé sur un écart entre le taux de change entre le Yen et le Dollar) par anticipation le 1er juillet prochain. La trésorerie du Syctom et les conditions optimales de marchés ont contribué au succès de cette renégociation. Le poids des emprunts structurés passe ainsi de 28 % à 24 % dans l'encours de dette global.

**Chapitre 041 – Opérations patrimoniales** 7,43 M€

Cette opération comptable correspond à l'intégration des frais d'étude sur les comptes d'imputation définitifs en début des travaux. La même somme est budgétée en recettes. L'opération est donc neutre d'un point de vue budgétaire.